



Guide d'accompagnement
à l'attention des examinateurs de l'épreuve
E7.2
du Brevet de Technicien Supérieur
Gestion forestière

Sommaire

Préambule

1. Rappels objectifs et modalités d'évaluation

2. Comment évaluer les candidats ?

2.1 Rappel présentation copie :

2.2 Quelle attitude des examinateurs lors de l'évaluation des copies ?

2.3 Préconisations générales pour évaluer la copie :

2.4 Quels sont les rôles du jury binôme « évaluateur » ?

3. Evaluation du critère C1 « analyse de la demande dans son contexte ».

3.1 Explicitation des indicateurs :

3.2 Capacités évaluées

3.3 Notation

4. Evaluation du critère C2 « argumentation des étapes du conseil ou de l'appui technique au propriétaire ».

A propos de la sylviculture

4.1 Explicitation des indicateurs

4.2 Notation

A propos de mobilisation

4.3 Explicitation des indicateurs

4.4 Notation

4.5 Analyse critique

5. Critère « Construction du conseil ou de l'appui technique (C3)

5.1 Préambule

5.2 Indicateurs d'évaluation

5.3 Notation

Annexe 1 : Grille d'évaluation épreuve E72

Annexe 2 : Extrait diaporama ENFA, EDUTER, IEA – mars 2015

Préambule

Ce guide s'adresse aux examinateurs de l'épreuve E7.2 du BTSA Gestion forestière (professionnels et enseignants).

Il a été réalisé suite à une session de formation et de concertation (mai 2016) réunissant les enseignants de la formation BTS gestion forestière impliqués dans la préparation des élèves et leur évaluation.

Lors de la première session d'examen, le sens de l'évaluation n'a pas toujours été interprété par tous les jurys au regard des capacités à évaluer. Par ailleurs, un test avec les enseignants au cours de la session de concertation a mis en évidence qu'une même copie peut se voir attribuer une note très différente selon l'évaluateur. Enfin, il a été constaté que la rédaction des appréciations dans les grilles d'évaluation des copies, était parfois insuffisamment explicites ou en incohérence avec la note attribuée.

Les recommandations présentées dans ce guide formulées et validées par des représentants de toutes les filières préparant au BTS GF, ont pour vocation d'être explicitées et diffusées auprès de tous les examinateurs tant enseignants que professionnels.

Le guide a donc pour objectif une meilleure compréhension des nouvelles modalités d'évaluation mises en place suite à la rénovation du BTS gestion forestière, et doit permettre de faciliter les phases d'évaluation des candidats et d'harmonisation de l'évaluation.

Ce document est complété par un guide simplifié utilisable aisément au moment des corrections de copies d'examen.

C'est un aussi un outil d'aide aux enseignants et formateurs pour préparer au mieux leurs apprenants à cette épreuve professionnelle tout au long de leur scolarité.

Fruit d'un travail collectif, ce document pourra bénéficier de compléments et d'améliorations, sur la base des retours d'expérience des prochaines sessions d'examen, et des propositions des correcteurs.

1. Rappels objectifs et modalités d'évaluation :

La note de service DGER/SDESR/N2012-2090 du 23 juillet 2012 définit les épreuves et les modalités d'évaluation du BTSA option « gestion forestière ». Parmi ces épreuves, l'épreuve nationale terminale E 7, épreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel, permet d'évaluer la capacité C 10 « Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en gestion forestière pour faire face à une situation professionnelle ». Cette épreuve est caractérisée par son aspect contextuel et intégratif, rendant compte d'une capacité globale à analyser des réalités professionnelles.

Elle se compose de deux parties :

La partie E 7-1 (soutenance d'un dossier) a pour objectifs principaux d'apprécier l'intégration du candidat dans sa structure de stage et de vérifier son aptitude à répondre à une commande professionnelle. Un guide à l'attention des examinateurs est disponible sur Chlorofil http://www.chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/diplomes/ref/btsa/GF/btsa-gf-livret-examineursE7-1Juin2015.pdf

La partie E 7-2 (épreuve pratique avec production d'un écrit) permet d'évaluer que le candidat est en mesure d'apporter conseil et appui techniques.

Ce guide ne concerne que la seconde partie de l'épreuve E7 :
"Epreuve pratique avec production d'un écrit"
(Partie E7-2)

Données générales (Rappel de la note de service du 23 juillet 2012) :

Partie 2 : E7-2 (Coefficient 6) :

Cette partie de l'épreuve permet de vérifier l'acquisition de la capacité intermédiaire :
"Apporter conseil et appui technique"

Observations de terrain 1h00 – rédaction de la fiche de conseil ou d'appui technique 2h00

Nature de la situation d'évaluation :

Il s'agit d'une épreuve pratique avec production d'un écrit dont l'objectif est d'évaluer la démarche méthodologique mise en œuvre par le candidat pour répondre à une demande de conseils et d'appui techniques, en s'appuyant sur des observations de terrain documentées et sur l'analyse de cette demande.

Modalités de l'épreuve

L'épreuve s'appuie sur :

- une analyse de terrain d'une heure environ, sur une partie de propriété forestière, à travers l'exploration d'un emplacement permettant de traiter d'une problématique de gestion à moyen ou long terme et d'une problématique de mobilisation à court terme ;
- des éléments d'information complémentaires relatifs à la propriété et aux emplacements observés et qui permettent de les contextualiser, ainsi que des éléments de diagnostics forestiers : caractéristiques stationnelles simplifiées, éléments d'inventaire des peuplements, données dendrométriques de base, éléments de prix des bois, normes de classement... ;
- la demande de conseil ou d'appui technique écrite par le propriétaire, son représentant ou le gestionnaire. Cette demande est complétée d'un questionnaire plus précis portant sur les particularités des peuplements ou espaces boisés visités (par exemple : identification de

problèmes sanitaires, jugement sur les pratiques sylvicoles, problèmes de pente, contraintes concernant la mobilisation des bois ou leur mise en valeur...), permettant de dégager les objectifs et de repérer les enjeux des deux situations observées sur la propriété.

Déroulement de l'épreuve :

Sur le terrain :

Deux examinateurs accompagnent un petit groupe de candidats sur le terrain, leur remettent les éléments d'information (2 pages maximum) qui constituent, avec une calculatrice quatre opérations, le seul matériel autorisé au cours de l'épreuve. Les candidats prennent connaissance de ces documents avant d'entrer sur la parcelle.

Les candidats réalisent les observations sur cette base.

En salle :

A la suite du temps d'observation, les candidats sont conduits en salle et prennent connaissance de la demande (2 pages maximum).

Le candidat doit rédiger une fiche de conseil ou d'appui technique répondant aux deux problématiques d'intervention proposées et relevant des situations professionnelles significatives du diplôme. (2 heures).

Le candidat doit :

a) Analyser la demande de conseil ou d'appui techniques en :

- dégageant les éléments de contexte ;
- identifiant les potentialités et contraintes de gestion ou les conditions de mobilisation ;
- repérant les enjeux et les finalités.

b) Argumenter les différentes étapes du conseil.

Selon le contexte et la demande, le candidat pourra proposer :

- dans le cadre d'une gestion à long ou moyen terme, un itinéraire technique détaillé ;
- dans le cadre d'une mobilisation du bois à court terme, une organisation dont il précisera les étapes de manière détaillée.

c) Réaliser une analyse critique du conseil ou de l'appui technique donné au propriétaire en s'appuyant sur l'expérience.

Évaluation

L'évaluation est réalisée au moyen d'une grille nationale critériée.

L'évaluation est réalisée au regard des capacités et sous capacités que le candidat doit maîtriser.

Se reporter à la grille d'évaluation (annexe 1) et à l'annexe 2 pour repérer les éléments essentiels pour évaluer.

L'évaluation est réalisée par les deux examinateurs qui ont accompagné les candidats sur le terrain : un enseignant de sciences et techniques de l'aménagement et de l'environnement et un autre enseignant intervenant dans le domaine professionnel.

2. Comment évaluer les candidats ?

2.1 Rappel présentation copie :

Copie structurée (plan, parties)

S'agissant d'un document de conseil et d'appui techniques à un propriétaire, la production du candidat peut s'inspirer de la présentation habituelle de documents techniques. On attend donc un effort de rédaction (introduction, synthèse, conclusions, explicitations, etc.), et une lecture facilitée par une mise en forme de tableaux, ou de croquis lorsque cela s'avère plus efficace que du texte. Ces consignes peuvent être explicitées par les équipes enseignantes, tout en laissant à chaque candidat une latitude suffisante pour qu'il expose ses raisonnements de la façon qu'il considère la mieux adaptée.

2.2 Quelle attitude des examinateurs lors de l'évaluation des copies ?

L'objectif du jury est d'évaluer les capacités acquises par le candidat. Ces capacités seront à conforter avec l'expérience.

Il est donc attendu des membres du jury une attitude positive vis à vis du candidat, propre à la valorisation de ses savoir-faire.

2.3 Préconisations générales pour évaluer la copie :

Chacun des critères doit être évalué globalement. La colonne « indicateurs de performance », fournit une liste non exhaustive, donnée à titre informatif pour aider les évaluateurs.

Il est impératif de lire la copie dans son intégralité avant de commencer à noter.

Les critères à évaluer sont :

- Cr1 « Analyse de la demande dans son contexte »,
- Cr2 « Argumentation des étapes du conseil ou de l'appui technique au propriétaire »,
- - Cr3 « Construction du conseil ou de l'appui technique »,

L'évaluation de chaque critère se fait sur l'ensemble de la copie : des éléments de chaque critère peuvent se retrouver dans les différentes parties de la copie écrite. Le correcteur devra prendre en compte, par exemple un élément à apprécier dans le critère Cr1, non décrit dans la partie analyse du contexte, par le candidat, mais exposé comme élément d'argumentation dans la partie conseil.

2.4 Quels sont les rôles du jury binôme « évaluateur » ?

Il est important que chaque évaluateur lise entièrement la copie, identifie les points forts et les points faibles pour chacun des critères, et note. La distinction des critères (analyse, argumentation et construction du conseil) est du ressort des examinateurs. Avant d'attribuer la note finale de la copie, un temps d'harmonisation doit permettre aux deux évaluateurs de confronter leurs éventuels écarts d'appréciation, puis de se mettre d'accord sur les notes par critère et sur la note finale de la copie. L'évaluation consiste aussi à rédiger pour chaque critère un commentaire qui explicite la note, par une mise en évidence des points forts et des points faibles, au regard de l'atteinte de la capacité. L'appréciation finale, rédigée par les deux évaluateurs, doit clairement faire **apparaître le degré d'atteinte de la capacité**. La rédaction des appréciations doit expliquer la notation et le niveau d'atteinte de la capacité (mise en évidence des points forts et des faiblesses).

3. Evaluation du critère Cr1 « Analyse de la demande dans son contexte ».

3.1 Explicitation des indicateurs :

- Le candidat s'appuie sur des **observations de terrain** qu'il retranscrit dans sa copie (par exemple : pente de 5 %).
- Il **analyse les données** (atouts-contraintes) pour repérer ou qualifier des facteurs limitants ou facteurs favorables aux orientations de gestion (par exemple : pente forte de 30% qui a un impact sur la mobilisation).
- Il **identifie les éléments**, à partir d'une analyse stationnelle, de l'étude du peuplement et du contexte socio-économique qui sont susceptibles d'être importants dans l'élaboration de son conseil.
- Il **analyse et commente** ces éléments. Exemple : le facteur d'espacement observé est de 27, cela caractérise un peuplement bien éclairci avec une faible concurrence entre les arbres.
- Il **hiérarchise** les facteurs ou du moins explicite clairement l'influence probable de chacun d'eux (causes/conséquences). Numéroté les critères selon leur importance n'est pas suffisant.
- **synthèse et enjeux** : le candidat fait le bilan de son analyse en particulier en commentant l'adaptation de l'essence à la station ou les alternatives possibles, en mettant en évidence les potentialités du peuplement (production, devenir...) mais aussi de prendre en compte les autres enjeux principaux possibles (socio-économiques, chasse, paysage...).

3.2 Éléments évalués :

- Faire des observations de terrain, et les analyser conjointement avec celles des documents fournis.
- Identifier et hiérarchiser les facteurs essentiels/déterminants/pertinents qui caractérisent le contexte (socio- économique, environnemental, réglementaire, historique, station, peuplement...).
- Expliciter l'influence de ces facteurs.
- Dégager les grands enjeux de la parcelle.

3.3 Notation

a. **Cas d'une bonne copie (entre 4 et 6 points)**

Un candidat réalisant une bonne copie présente de nombreuses observations, qui complètent les données de l'énoncé. Ces observations sont réutilisées dans l'analyse et portent sur la diversité des facteurs du contexte (station, peuplement, desserte, contexte socio-économique, historique, réglementaire...). Plusieurs facteurs sont identifiés sur plusieurs thèmes. L'exhaustivité des observations n'est pas attendue, mais les principales sont présentes et doivent compléter de façon pertinente les points fondamentaux de diagnostic.

Les facteurs sont réinvestis dans l'argumentation quant à leur influence par rapport au conseil à

apporter et sont traduits selon leur influence positive ou négative (notion de facteur limitant et favorable).

Les facteurs sont hiérarchisés par rapport à leur importance et il y a distinction claire de facteurs essentiels vis-à-vis de facteurs secondaires.

Le candidat formule clairement les enjeux principaux, voire les enjeux secondaires.

Les points ne seront pas attribués sur l'exhaustivité des facteurs du contexte (dans la mesure où les principaux sont identifiés) mais sur l'exhaustivité des indicateurs de correction du critère C1.

Exemples :

- *Présence de souches récentes pour ouvrir des taches de régénération et commencer le renouvellement.*
- *Présence de gourmands qui traduisent des éclaircies récentes trop fortes et qui vont influencer sur la qualité future des bois.*
- *La pluviométrie est bien répartie dans l'année et compense la faible réserve utile, qui ne sera donc pas considérée comme un facteur limitant.*
- *On observe des signes de dépérissement des houppiers sur des arbres jeunes qui traduisent une mauvaise adaptation de l'essence à la station ce qui constitue un risque important pour l'avenir.*
- *La pente est significative, elle va influencer sur les conditions stationnelles (moindre rétention d'eau) et augmenter le coût d'exploitation. Ce facteur est la principale limite quant au rôle de production de cette forêt.*
- *Cette parcelle présente un fort potentiel de production, grâce à une station riche et un peuplement à forte valeur ajoutée (essences précieuses), mais avec des difficultés de mobilisation liées à la forte pente.*

b. Cas d'une copie moyenne (entre 2 et 4 points)

Le candidat présente quelques observations de terrain portant sur 1 ou 2 facteurs du contexte.

L'analyse des incidences sur le conseil est présente mais peu poussée.

Le candidat ne traite pas tous les facteurs essentiels mais il le fait de façon poussée pour certains critères (socio- économique, environnemental, réglementaire, historique, station, peuplement...), sans hiérarchisation claire.

Le candidat traite l'ensemble des facteurs mais l'analyse de l'incidence sur le conseil est superficielle ou fautive, sans hiérarchisation claire.

Il y a une identification claire de facteurs essentiels vis-à-vis de facteurs secondaires mais ils sont peu détaillés.

La notion de hiérarchisation des enjeux est abordée mais de façon peu claire, erronée ou insuffisamment explicite.

On exige au moins du candidat qu'il ne manque pas plus de deux facteurs structurant les enjeux de la parcelle, auquel cas il ne pourra pas avoir plus de 3 points sur cette partie.

Exemples :

Une éclaircie a été réalisée (présence de souches).

La pluviométrie est importante (1200 mm) et bien répartie dans l'année.

La parcelle présente une pente importante qui augmente le coût d'exploitation.

Cette parcelle a un enjeu économique fort. Mais la mobilisation peut être difficile.

Sur cette parcelle l'enjeu social est prépondérant parce qu'il y a de l'affouage.

Le hêtre n'est pas adapté à la station (sans que le candidat n'explique pourquoi).

c. Cas d'une mauvaise copie (0 à 2 points)

Le candidat se contente de paraphraser l'énoncé, sans ajouter d'observations complémentaires de terrain. Il y a de grosses incohérences entre facteurs identifiés et effets.

Les principaux facteurs ne sont pas identifiés.

L'enjeu principal (production) se contente de répéter le sujet, voire n'est pas cité, ou précisé.

On peut mettre 2 points lorsque il y a des observations mais aucune analyse, ou inversement lorsqu'il n'y a aucune observation de terrain mais que les données du document sont correctement exploitées.

Exemples :

La pluviométrie est de 1200 mm.

Pas de contrainte d'exploitation.

Le propriétaire veut faire de la production.

Le tableau de synthèse page suivante illustre par l'exemple les différences de notation.

Aide à la notation

	Retranscrire des observations de terrain et les analyser conjointement aux données de l'énoncé	Identifier et hiérarchiser les facteurs essentiels/déterminants/pertinents qui caractérisent le contexte (socio- économique, environnemental, réglementaire, historique, station, peuplement...) et permettent de dégager les enjeux.	Réaliser une synthèse de son analyse et dégager les enjeux (écologique/économiques/sociaux) dans le sens de la planification
Bon 4-6	<p>Nombreuses observations, qui complètent les données de l'énoncé. S'en sert dans l'analyse. Observations de terrain portant sur la diversité des facteurs du contexte (station, peuplement, desserte, contexte socio-économique, historique...) <i>Exemples :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Présence de souches récentes pour ouvertures de taches de régénération.</i> - <i>Descente de cime sur certaines réserves qui traduisent des éclaircies récentes trop fortes.</i> - <i>La pluviométrie bien répartie compense la faible réserve utile.</i> 	<p>Plusieurs facteurs identifiés sur plusieurs thèmes (socio-économique, environnemental, réglementaire, historique, station, peuplement...) Identification claire de facteurs essentiels vis-à-vis de facteurs secondaires. Capacité à appréhender les effets en transversalité. <i>Exemple : pente significative qui va influencer sur les conditions stationnelles et augmenter le coût d'exploitation. Ce facteur est la principale limite.</i></p>	<p>Formulation claire de l'enjeu principal, voire des enjeux secondaires. <i>Exemple : cette parcelle présente un fort potentiel de production, grâce à une station riche et un peuplement à forte valeur ajoutée (essences précieuses), mais avec des difficultés de mobilisation liées à la forte pente.</i></p>
Moyen 2-4	<p>Quelques observations de terrain. Portent sur 1 ou 2 facteurs. Analyse présente et peu poussée. <i>Exemples :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Une éclaircie a été réalisée (souches)</i> - <i>La pluviométrie est importante (1200 mm) et bien répartie dans l'année.</i> 	<p>Peu de facteurs identifiés. Un seul sur plusieurs thèmes (socio- économique, environnemental, réglementaire, historique, station, peuplement...) Identification claire de facteurs essentiels vis-à-vis de facteurs secondaires <i>Exemple : la parcelle présente une pente importante (2pts) qui augmente le coût d'exploitation. (4pts)</i></p>	<p>Mention de l'enjeu principal, pas spécialement synthétisé. <i>Exemple : cette parcelle a un enjeu économique fort. Mais la mobilisation peut être difficile.</i></p>
Mauvais 0-2	<p>Paraphrase seulement l'énoncé, pas d'observations complémentaires retranscrites <i>Exemples :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>La pluviométrie est de 1200 mm</i> - <i>Rien d'autre.</i> 	<p>Les principaux facteurs ne sont pas identifiés. <i>Exemple : rien</i> Grosses incohérences entre facteurs identifiés et effets. <i>Exemple : rien.</i> <i>Ou : pas de contrainte d'exploitation.</i></p>	<p>Paraphrase du sujet. <i>Exemple : le propriétaire veut faire de la production.</i></p>

4. Evaluation du critère Cr2 « argumentation des étapes du conseil ou de l'appui technique au propriétaire ».

Le conseil au propriétaire est évalué à la fois dans le critère C2 et le critère C3. En C3, les examinateurs évaluent des solutions proposées par le candidat, en C2, ils évaluent la capacité du candidat à justifier ces propositions. L'exemple ci-dessous aide à faire la distinction entre la construction du conseil et l'argumentation :

Je fais une éclaircie sélective avec cloisonnement = **construction du conseil**

Pourquoi je fais une éclaircie = **justification**

Le conseil et l'appui technique mobilisent les acquis et savoir-faire du candidat tant en sylviculture, qu'en mobilisation des produits forestiers. Les candidats veilleront à un équilibre entre sylviculture et mobilisation dans leur développement.

L'évaluation porte bien sur la capacité à argumenter un conseil et l'appui technique, et doit être réalisée globalement.

Cependant, dans ce qui suit, nous distinguons la partie « sylviculture » et la partie « mobilisation » pour faciliter l'appropriation des préconisations.

A propos de la sylviculture :

4.1 Explicitation des indicateurs : (partie sylviculture)

Un conseil doit être complet et chaque élément de décision doit être argumenté ; si la construction du conseil est très bien argumentée mais incomplète, la totalité des points ne peut être acquise. Ci-après sont listés les principaux éléments qui participent du conseil.

Une analyse critique du conseil est attendue.

4.1.1 Argumentation :

On jugera la quantification (le nombre) des arguments, la qualité (la diversité) et la justesse.

Quantification des arguments : Chaque étape du conseil doit être justifiée, mais chaque étape du conseil n'est pas à justifier au même niveau ; L'argumentation est surtout attendue sur **des points clés** suivants :

Objectif à long terme :

- Choix de l'essence (ou des essences) objectif
- Choix du traitement et du type de sylviculture
- Choix des critères d'exploitabilité (âge/diamètre)
- Choix des valeurs cibles (Nf en FR, capital en FR et FI, structure en FI)
- Choix de l'échéance

Prochaine intervention :

Caractéristiques générales de la coupe (type de coupe, échéance, intensité)

Les consignes opérationnelles de martelage (critères de choix des individus à retirer ou à favoriser, en lien avec les caractéristiques du peuplement.)

Une argumentation plus sommaire est acceptable sur les points suivants :

- Le choix de la rotation
- L'itinéraire sylvicole (succession des opérations)

Qualité de l'argumentation :

Il existe plusieurs types d'arguments :

- Argumentation liée aux observations, mobilisation des éléments de contexte et de peuplement en termes d'atouts et de contraintes ;
- Argumentation liée à une expérience personnelle ;
- Argumentation liée aux références classiques (cours, guides, documents d'encadrement de la gestion).

L'argumentation doit être adaptée à la situation et présenter une cohérence vis-à-vis du conseil.

4.1.2 L'analyse critique :

L'analyse critique reste obligatoire dans la copie remise par le candidat. Elle peut revenir par exemple sur :

- une deuxième option éventuelle qui aurait pu être possible dans un contexte différent (filière, propriétaire, paysage,...) ;
- les risques et les bénéfices de l'intervention proposée avec qualification de la sylviculture choisie
- des nuances en fonction des attentes possibles, qu'il convient de préciser, d'un propriétaire particulier ;
- une analyse liée à l'expérience vécue.

Point de vigilance :

La limite entre argumentation critique et analyse critique des choix opérés n'est pas toujours évidente. Pour plus de clarté, l'analyse critique pourrait arriver en conclusion.

L'absence d'analyse critique en présence d'une justification complète et pertinente ne peut pas être sanctionnée lourdement.

Par contre, si la copie ne présente pas d'argumentation mais seulement un regard critique final, seuls 1 ou 2 points peuvent être accordés selon la qualité de cette critique, car se cantonner à une approche critique au regard des attentes de l'épreuve, reste insuffisant.

4.2 Notation (partie sylviculture)

4.2.1 Justification des choix et diversité des arguments

a. Bonne copie :

- La plupart des propositions sont justifiées.
- Beaucoup de références aux documents fournis et au terrain.
- D'autres références sont utilisées.
- Les arguments sont très pertinents.

Exemples :

- *Choix de l'essence : le douglas est bien adapté à la station et présente une productivité élevée estimée entre 15 et 20m³/ha/an*
- *Choix du traitement: le peuplement est déjà géré en futaie régulière, traitement bien adapté au douglas, avec des coupes homogène et avec un volume important ; pas de contrainte paysagère ou écologique*
- *Choix de l'objectif technologique : le peuplement présente une proportion importante d'individus de haute qualité potentielle (bon niveau d'élagage, croissance régulière observée sur les souches, éventuellement déjà précisé dans l'analyse du contexte)*
- *Choix du type de sylviculture : le contexte économique montre des entreprises qui recherchent des bois de dimensions moyenne, à croissance rapide, la densité du peuplement correspond bien à une sylviculture dynamique et elle propose une rentabilité plus intéressante.*

b. Copie moyenne :

- Seules certaines propositions importantes sont justifiées
- Peu de références au terrain ou aux documents
- Les arguments restent pertinents

Exemples :

- *Choix de l'essence : le douglas est bien adapté à la station*
- *Choix du traitement: la futaie régulière est un traitement qui donne de bons résultats avec le douglas*
- *Choix de l'objectif technologique : les individus présentent un élagage satisfaisant*
- *Choix du type de sylviculture : la densité actuelle correspond aux attentes d'une sylviculture dynamique*

c. Mauvaise copie :

- Très peu de justifications
- Aucune référence au terrain et/ou aux documents fournis
- Les arguments ne sont pas pertinents ou sont faux

Exemples :

- *Choix de l'essence : le douglas est présent*
- *Choix du traitement: on est déjà en Futaie Régulière*
- *Choix de l'objectif technologique : les bois sont beaux*
- *Choix du type de sylviculture : le douglas est souvent traité en sylviculture dynamique*

4.2.2 Analyse critique

a. Bonne copie :

- Analyse critique pertinente du choix fait
- Retour sur une option possible avec une comparaison critique par rapport à l'option choisie
- Ouverture riche du sujet (exemple de propriétaire particulier, d'évolution possible de la situation,...)

Exemple :

La futaie régulière monospécifique peut présenter des risques sanitaires. Dans un contexte différent (économique et propriétaire), pour des raisons écologiques (augmentation de la diversité biologique), la futaie irrégulière, plus complexe et longue à mettre en place, aurait pu être envisagée.

b. Copie moyenne :

- Analyse critique incomplète sur le choix fait
- Retour sur une option possible, justifiable, sans vraiment concrétiser le regard critique
- Ouverture limitée du sujet

Exemple :

La futaie régulière monospécifique présente peu de diversité biologique, ce que pourrait apporter le traitement en futaie irrégulière.

c. Mauvaise copie :

- Incohérence du retour sur la sylviculture choisie
- Retour sur une option bateau sans cohérence ou justification
- Aucune ouverture du sujet

Exemple :

Nous aurions pu aussi envisager un traitement en irrégulier.

A propos de la mobilisation

4.3 Explicitation des indicateurs (partie mobilisation)

- **Le désignation des tiges à exploiter, est l'interface avec la mobilisation** : taux de prélèvement, modalité d'éclaircie, éléments de consignes de martelage (objectifs et contraintes de sylviculture et d'exploitation). Des éléments sont développés dans la partie sylviculture (par exemple, choix des individus à prélever), d'autres peuvent être mis en évidence dans la partie mobilisation (par exemple, quantification et modalités de marquage, en lien avec les contraintes d'exploitation).
- **Estimation des arbres prélevés** : volumes, et qualités, et /ou produits envisageables (selon les données du sujet : existence d'unités de transformations, ...).
- **Mode de vente** : le choix du mode de vente doit être argumenté au vu des caractéristiques du propriétaire, et de la filière indiquées dans l'énoncé, et des informations relevées sur le terrain. *Par exemple, l'élève peut argumenter que la vente bord de route pourrait valoriser le lot qui comprend des bois de belle qualité.*
- **Organisation du chantier d'exploitation** : par souci d'équité entre les candidats, les mêmes éléments doivent être attendus quel que soit le mode de vente choisi. *Un technicien forestier doit être en mesure de conseiller le propriétaire à propos de l'organisation d'un chantier d'exploitation, quel que soit le mode de vente. Même si la vente se fait sur pied, le propriétaire soucieux de préserver le peuplement restant sur pied et le sol, doit pouvoir estimer la pertinence d'une proposition d'un exploitant/acheteur.*

Le choix d'exploitation doit être assis sur un argumentaire : volumes, pentes, portance du sol, accessibilité, obstacles, produits (essences, qualités). On n'attend pas forcément tous les critères, mais les critères pertinents qui guident les choix doivent être clairement énoncés).

Dans tous les cas, les clauses particulières du cahier des charges de la vente et relatives à l'exploitation doivent être énoncées. Les éléments de contexte observés sur la parcelle ou fournis dans l'énoncé, doivent être reliés pour préconiser une organisation et des coûts de chantier cohérents: on attend des facteurs liés à l'accessibilité, place de dépôt, nécessité de cloisonnement, et autres préconisations imposées par contraintes naturelles et/ou sylvicoles (période d'intervention).

- Définir le **système d'exploitation** (méthode, équipement de base, et procédés), notamment les points suivants :
 - Méthode : courte, grande longueur, etc., abattage manuel ou mécanisé, débusquage, alternatif (cheval, câble, etc.),
 - Type de matériel (porteur, débardeur, câble, etc.),
 - Place de dépôt,
 - Prix justifié (nuances par rapports aux données de l'énoncé, selon difficultés d'exploitation).

Compte-tenu d'évaluations déjà réalisées dans les CCF reliés aux modules M52 et M54, le candidat n'a pas à produire de développement sur la réglementation, ni sur les techniques.

- **Bilan économique**: quel que soit le mode vente, on attend que le candidat annonce la recette que le propriétaire va recevoir. On parle de recette et non de bénéfice net.

4.4 Notation (partie mobilisation)

Comment discerner le niveau d'exigence dans le cadre du choix du système d'exploitation mécanisée ?

a. Bonne copie :

- La justification du choix est complète et valide, en référence avec les observations de terrain
- La justification du choix reste bonne même si un facteur secondaire est oublié
- Analyse critique pertinente

Exemple :

Ex1 : fort volume, pentes 0%, sol portant, accessibilité, pas d'obstacles, produits adéquats

Ex 2 : Les facteurs retenus sont le fort volume, qu'il n'y a pas d'obstacle, que le sol soit portant et que la pente soit de 0%, mais les conditions d'accès à la parcelle n'ont pas été prises en compte

b. Copie moyenne :

- Le choix du système est bon, l'argumentation est incomplète : un des critères pertinents dans l'argumentation est omis cependant une partie de l'argumentaire est bonne.
- Le choix du système est mauvais et l'argumentation est incomplète : un des critères pertinents dans l'argumentation est omis, une partie de l'argumentaire est bonne.
- La justification n'est faite qu'avec un seul argument pertinent.
- Analyse critique peu adéquate

Exemple :

Ex3 : Pas de difficulté d'accès à la parcelle, sol portant, pente 0 % , (fort volume non relevé), et l'élève choisit l'abatteuse.

Ex4 : fort volume, pas de difficulté d'accès à la parcelle, sol portant, (mais pente 40 % non relevée), et l'élève choisit l'abatteuse. Le choix est mauvais au vu de la parcelle mais justifié au regard des arguments proposés.

Ex5 : pente 0 % et l'élève choisit l'abatteuse. Le choix est insuffisamment justifié, il ne prend pas en compte la portance à l'hectare à exploiter..

c. Mauvaise copie :

- Arguments de justification ne sont pas en adéquation avec le choix.
- Ou Arguments erronés par rapport aux observations
- Ou Il n'y a pas d'argumentaire

Si le choix est exact, mais que l'argumentaire est faux, ou absent, on note 0 dans la rubrique argumentaire (C2), mais on valorise le choix dans la partie(C3).

Exemple :

Ex : Je peux prendre une abatteuse parce que la pente est de 40%.

Ou

Ex : fort volume, pas de difficulté d'accès à la parcelle, sol portant, pente 10% (mais en réalité pente 40 %), et l'élève choisit l'abatteuse

Ou

Ex : Je choisis une abatteuse (aucune justification).

4.5 Analyse critique (partie mobilisation)

L'analyse critique devra être une synthèse adaptée au propriétaire sur la partie mobilisation au vue des éléments déterminants mise en avant par le candidat.

On attend que le candidat, mette en relation cohérente le mode de vente avec le type de demande du propriétaire. Il précisera ensuite la gestion de l'exploitation et précisera qui en supportera le coût selon le mode de vente choisi. Enfin, le bilan économique sera mis en regard de la faisabilité du chantier ou du réinvestissement pour la poursuite de sa gestion.

Point de vigilance :

Aide à la pondération entre justification des choix sylvicoles et justification des choix de mobilisation :

Une copie bien justifiée est notée ++ : niveau d'évaluation 6 à 8

Une copie moyennement justifiée est notée +/- : niveau d'évaluation 3 à 5

Une copie pas ou mal justifiée est notée -- : niveau d'évaluation 0 à 2

Une copie dont l'argumentation est complète, mais sans analyse critique peut attendre 7 ou 8

Une copie dont l'analyse critique est pertinente mais dont l'argumentaire est absent ne peut dépasser 2 points sur 8.

	Justification des choix sylvicoles	Justification des choix de mobilisation	Indication de niveau d'évaluation
Niveau de la copie	++	++	7 ou 8
	+/-	+/-	3 à 5
	--	--	1 ou 2
	++	+/- ou --	5 ou 6
	+/- ou --	++	

5. Critère « Construction du conseil ou de l'appui technique (Cr3) »

5.1 Préambule :

Le conseil doit répondre à plusieurs critères. Il doit être :

- Opérationnel, cohérent, et applicable (prise en compte des caractéristiques de la parcelle, et des données de l'énoncé, par exemple : les attentes du propriétaire)
- Complet => réponse aux attendus du volet sylvicole et du volet mobilisation,
- Compréhensible => logique / clarté
- Rédigé correctement, et clairement :
 - Précision du vocabulaire technique => cohérence, logique
 - Orthographe, syntaxe... / prise en compte des valeurs du propriétaire ?
 - Plan apparent avec éventuellement des titres de chapitres

L'évaluation valorisera les efforts du candidat

- Dont la rédaction, et la mise en forme de la copie, facilitent la lecture.
 - Listes d'items
 - Synthèses bien mises en évidence
 - Schémas, graphiques, tableaux opportuns et pertinents
- Qui aura proposé des hypothèses (au regard des moyens, de la volonté et des objectifs du propriétaire, des scénarios forestiers ...).

Cependant, les examinateurs veilleront à ne pas sanctionner les copies qui ne présentent pas ces plus-values.

5.2 Indicateurs d'évaluation

Une copie est évaluée selon 3 indicateurs de performance :

5.2.1 Cohérence :

Les propositions sylvicoles ET de mobilisation sont cohérentes avec la demande et la réalité de terrain (ou les conclusions de l'analyse du contexte).

Il est recommandé que les évaluateurs se concertent et définissent :

- Les points clés de l'analyse du contexte à prendre en compte (pour juger de la cohérence)
- Le champ des possibles sur le plan technique (sylviculture et mobilisation)

5.2.2 Logique :

Les propositions sylvicoles **ET** de mobilisation sont complètes et passent par des étapes cohérentes.

Pour être jugées complètes, les propositions doivent aborder les points suivants :

Les attendus en sylviculture :

- **Objectifs à Long Terme** : essence(s)-objectif(s), termes d'exploitabilité (âge et/ou diamètre et/ou volume unitaire, et/ou valeurs cibles en Futaie Irrégulière), traitement,
- **Laisser la liste ouverte** pour les objectifs à long terme : structure (régulière, ou irrégulière, %PB, BM, GB par ex), densité finaleen gros le type de peuplement final.
- **Interventions sylvicoles retenues** pour atteindre les objectifs: amélioration, régénération, conversion, balivage, transformation, etc.
- **Description et caractérisation** technique détaillée de la prochaine intervention (les interventions ultérieures du plan de gestion figurent dans de l'échéancier).
- **Echéancier** des interventions (enchaînement dans le temps des interventions sans les détailler) sur la durée précisée dans le sujet, par exemple sous forme d'un programme des coupes et travaux.
- **Consignes** précises de la prochaine intervention => martelage

Point de vigilance : Le martelage, est l'interface avec la mobilisation : caractéristiques de la coupe (type, nature, quotité), consignes de martelage (y compris prise en compte des contraintes d'exploitation). Les consignes de martelage, les critères de choix des individus à retirer ou favoriser font partie du C3, leur argumentation relève du C2.

Les attendus en mobilisation :

Point de vigilance :

Les aspects sylviculture et mobilisation ont la même pondération
L'absence d'une des deux parties ne permet pas de dépasser la moyenne.

5.2.3 Clarté :

Le candidat doit :

- utiliser à bon escient le vocabulaire technique adapté
- respecter les règles de base de l'orthographe et de la grammaire
- construire une copie structurée avec un plan repérable (éventuellement avec des titres)
- diversifier ses modes de communication écrites (tableaux, schémas, énumérations ...)"

5.3 Notation :

a) Cas d'une bonne copie (entre 5 et 6 points)

Les propositions sont cohérentes avec le contexte (ou les conclusions de l'analyse) et à la demande = COHERENCE

ET

- les étapes du conseil sont complètes et logiques = LOGIQUE

ET

- la copie est claire et lisible = CLARTE.

b) Cas d'une copie moyenne (entre 3 et 4 points)

- les propositions sont cohérentes avec le contexte (ou les conclusions de l'analyse) et à la demande = COHERENCE **ET** les étapes du conseil sont complètes et logiques = LOGIQUE

OU

- les propositions sont cohérentes avec le contexte (ou les conclusions de l'analyse) et à la demande = COHERENCE **ET** la copie est claire et lisible = CLARTE

OU

- les étapes du conseil sont complètes et logiques = LOGIQUE **ET** la copie est claire et lisible = CLARTE

Exemple :

- *Un candidat déroule un itinéraire cohérent mais incomplet dans une copie claire*
- *Un candidat présente une copie très claire et lisible et déroule un conseil cohérent mais incomplet*
- *Un candidat présente une copie très claire et lisible et déroule un conseil non cohérent mais complet (moyenne basse).*

c) Cas d'une copie jugée insuffisante (2 points)

- les propositions sont cohérentes avec le contexte (ou les conclusions de l'analyse) et à la demande = COHERENCE

OU

- les étapes du conseil sont complètes et logiques = LOGIQUE

OU

- la copie est claire et lisible = CLARTE

Exemple :

- *un candidat déroule un itinéraire non cohérent et incomplet dans une copie claire*
- *un candidat présente une copie très claire et lisible mais déroule un conseil non cohérent et incomplet*
- *un candidat déroule un conseil cohérent mais incomplet dans une copie pas claire*

Une copie ne répondant à aucun item est jugée **TRES INSUFFISANTE (0-1 point)**.

Annexe 1 : Grille d'évaluation épreuve E72

GRILLE DE CORRECTION DE LA PARTIE 2 DE L'ÉPREUVE E7 BTS GF

Cette partie de l'épreuve terminale E7 évalue la capacité C10-4 : Apporter conseil et appui techniques. Chacun des critères doit être évalué globalement

Capacités intermédiaires	Critères	Indicateurs de performance	Evaluation				Note	Observations	
			--	-	+	++			
Apporter conseil et appui techniques	Analyse de la demande dans son contexte	<ul style="list-style-type: none"> -Mobilisation des observations appropriées, réalisées sur le terrain - Choix et hiérarchisation des éléments déterminants du contexte - Détermination et prise en compte des potentialités, des atouts, des risques et des contraintes - Repérage des enjeux et finalités prépondérants -Respect de la demande 					/6		
	Argumentation des étapes du conseil ou de l'appui technique au propriétaire	<ul style="list-style-type: none"> - Justification des choix par les éléments écologiques, sylvicoles, économiques, juridiques et administratifs pertinents - Diversité des arguments - Analyse critique des choix réalisés en référence à l'expérience vécue, aux observations et données recueillies 					/8		
	Construction du conseil ou de l'appui technique	<ul style="list-style-type: none"> - Cohérence des propositions avec la demande et le contexte définis - Logique des étapes proposées dans le conseil - Clarté du message pour le propriétaire 					/6		
Total								/20	

Appréciation générale :

Les repères d'une grille d'évaluation

Capacités	Critères	Indicateurs	Appréciation				Note
			--	-	+	++	
A atteindre : Référentiel	Qualités attendues en lien étroit avec les capacités évaluées	Ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère (= guides pour expliciter les critères - <u>indicatifs</u>)					Globale (par capacité ou par critère, mais pas par indicateurs)
Exprimées avec un verbe d'action	Qualitatifs et généraux ; Exprimés avec un substantif ; En nombre limité	Contextualisés ; Concrets ; Observables ou mesurables					